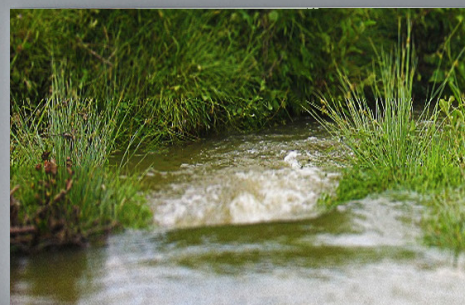




L'ÉTAT EN CHARENTE



Bilan d'activités
2015 - 2016



Le document que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui porte sur les exercices 2015 et 2016.

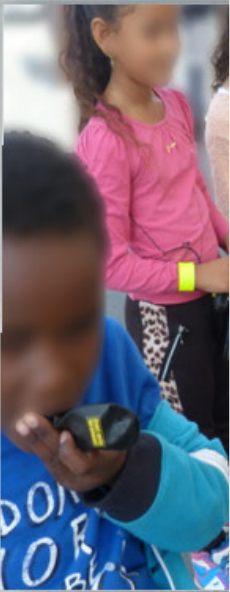
Il ne constitue pas pour autant un recueil exhaustif du travail quotidien des administrations de l'État. Il met en valeur un certain nombre d'actions emblématiques et prioritaires dans les domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, la cohésion sociale, la sécurité, l'emploi ou encore le développement économique.

L'ensemble des services de l'État s'est pleinement investi dans la réalisation de chacune de ces actions en veillant tout particulièrement à y associer les différents acteurs locaux dans un esprit de concertation, d'écoute et de proximité.

Soyez assurés de l'engagement résolu de l'État et de ses fonctionnaires pour satisfaire l'intérêt général et valoriser les multiples atouts et projets du département.

Le Préfet de la Charente,

Pierre N'GAHANE



SOMMAIRE

L'engagement permanent pour l'emploi et la croissance 4

La protection du citoyen 6

Le renforcement du lien social et le développement de la solidarité 8

La valorisation et l'aménagement durable du territoire 10

La modernisation du Service Public 14

Les dotations de l'État 16

L'organigramme des services de l'État 19

L'engagement permanent pour l'emploi et la croissance

La bataille pour l'emploi demeure plus que jamais la priorité des services de l'Etat.

Ceux-ci se sont particulièrement mobilisés, aux côtés de nombreux partenaires, pour diversifier leurs actions à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Au 31 décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A était de 17 488 personnes, représentant une diminution de - 5,1 % sur l'année écoulée. Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C était quant à lui de 29 837, représentant également une baisse, équivalente à - 1,1 % sur une année.

La Charente fait ainsi partie des départements de la région Nouvelle Aquitaine dont le nombre de chômeurs a le plus diminué au cours de cette année 2016.

Soutenir l'emploi

Agir pour l'emploi des jeunes : La garantie jeunes

Ce dispositif permet aux personnes ayant **entre 18 et 25 ans** en situation de précarité et qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude d'obtenir une allocation d'un montant équivalent au RSA tout en bénéficiant d'un accompagnement pour trouver du travail. En Charente, ce dispositif a été mis en place le **1er septembre 2015** ; il devient un droit pour ce jeune public depuis le 1er janvier 2017. Depuis son démarrage, **549 jeunes ont bénéficié de ce dispositif.**



Favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi

44 structures de l'I.A.E (atelier chantier d'insertion, entreprise d'insertion, association intermédiaire et entreprise d'intérim d'insertion) accueillent plus de **3 616 personnes** sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, soit **695 ETP**. Elles constituent un poids économique non négligeable avec plus de **32 millions d'euros** de chiffre d'affaires.

Poursuivre la promotion des contrats aidés

En 2016, **3064 contrats** aidés ont été conclus en faveur des publics en difficultés sur le marché du travail : **676 emplois d'avenir** (EAV), **1936 Contrats d'accompagnement dans l'emploi** (CAE), **452 contrats initiative emploi** (CIE), dont **126 CUI STARTER**

Quelques actions phare

- Création d'outils à disposition des entreprises en matière d'**aide au recrutement** et au suivi des salariés ;
- Création d'une **exposition sur les métiers** pour les prescripteurs de formation, des CIO, des établissements scolaires, visant à développer l'attractivité des métiers ;
- Sensibilisation des entreprises à l'« **Emploi partagé** » ;
- Soutien de la démarche de structuration d'un **cluster des spiritueux** portés à Cognac par l'association "spirits valley" (la filière des vins et spiritueux représente 15 000 emplois en Charente).



Encourager le développement économique :

Les aides aux entreprises

La cellule opérationnelle de suivi du CODEFI restreint a détecté et suivi en **2015, 27 entreprises** (qui employaient 1 185 personnes) et a accompagné quatre entreprises. **18 entreprises** ont été suivies en **2016** représentant un total de 874 salariés. Deux audits économiques et financiers ont également été financés.

La commission des chefs des services financiers et des organismes sécurité sociale (CCSF) a reçu **23 entreprises en 2016**, contre **34 en 2015**. L'activité est en diminution avec 21 plans d'apurement accordés pour un montant total de **1,2 millions d'euros en 2016**, contre 30 plans pour un montant de **3,7 millions d'euros en 2015**.

Le Pacte de responsabilité

Mesure phare du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est accessible à toutes les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle, société de personnes, société de capitaux, etc...) et le secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, de service ...).

Au total, en **2015**, ce sont plus de **7 500 entreprises** charentaises qui ont bénéficié de ce dispositif pour plus de **46 millions d'euros** et **7 000 entreprises en 2016** pour près de **50 millions d'euros**.

La médiation départementale du crédit

Elle permet aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières de poursuivre leur développement économique en favorisant le dialogue avec les banques. 64 entreprises en ont bénéficié au cours de ces deux dernières années. Ce dispositif a ainsi contribué à conforter 15 sociétés dans leur activité, débloquer ou maintenir 5,4 millions d'euros de crédit, et préserver 163 emplois.

La Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale (CCSF)

a reçu 34 entreprises en 2015 et 23 en 2016. 30 plans d'apurement ont été accordés pour 3,7 millions d'euros en 2015 contre 21 en 2016, équivalent à 1, 2 millions d'euros ;

L'accompagnement de la cellule opérationnelle du CODEFI restreint

a permis de détecter et de suivre près de 45 entreprises, concernant près de 2000 salariés au total.

Assurer la sécurité des citoyens

Les événements tragiques qui touchent notre pays depuis janvier 2015 mobilisent chaque jour l'ensemble des services de l'Etat concernés pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Cette année encore, de violents attentats ont été commis, au cours de l'été, à Nice, Magnanville et Saint-Etienne-du-Rouvray

Dans ce contexte, de nombreuses actions ont été menées, parmi lesquelles :

Sécurité et prévention de la délinquance

Deux années très fortement impactées par un contexte terroriste, entraînant la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre de l'état d'urgence.

Le renforcement des partenariats existants pour lutter contre toute forme de délinquance :

- remise à plat des huit **conventions de coordination** passées entre les polices municipales et nationale ; aujourd'hui, **15 conventions** ont été signées, 7 en zone gendarmerie et 8 en zone police.
- mise en place de la première **convention de coopération** entre la police municipale et le groupement de gendarmerie : signature le **23 juin 2016** de la première convention de ce type en Charente, **d'une durée de trois ans** ;
- déploiement du **dispositif « alertes-commerces »** mis en œuvre en Charente **depuis le 24 juin 2013**, en coopération étroite avec les CCI d'Angoulême et de Cognac (adhésion de près de 200 commerçants) ;
- signature de **12 nouvelles conventions « participation citoyenne »**, dispositif consistant à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir la commission d'actes infractionnels, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la commune concernée. Au total, aujourd'hui **46 protocoles ont été signés** dans le département depuis le 1er janvier 2012 (43 en zone gendarmerie et 3 en zone police) ;
- intensification des **actions de sensibilisation** de la population aux risques encourus **en matière de délinquance** ;
- développement de la **vidéoprotection** : aujourd'hui **12 communes** se sont dotées de ce type de dispositif de prévention ;
- mise en place par la gendarmerie d'un dispositif innovant, le **« stop cambriolages »**, application gratuite pour smartphone



M. Pierre N'Gahane, préfet de la Charente et les maires de 7 communes ont signé une convention de coordination police municipale - forces de sécurité de l'État, jeudi 13 octobre 2016

la multiplication des actions de sensibilisation et d'information de la population

- **20 novembre 2015** : réunion d'information des maires de la Charente au Lycée de l'Oisellerie sur les modalités de **mise en œuvre de l'état d'urgence** dans le département ;
- mise en ligne sur le site de la préfecture de documents dans le cadre de la **campagne nationale** destinée à mieux préparer les citoyens **face à la menace terroriste**

La mise en place d'un dispositif spécifique pour prévenir et lutter contre toute forme de radicalisation :

- des instances partenariales qui se réunissent régulièrement : état-major radicalisation, cellule de suivi et cellule départementale ;
- de nombreuses actions d'information et de sensibilisation des professionnels et acteurs de terrain
- des soutiens financiers aux porteurs de projets au moyen du FIPD.

Les chiffres clés de la lutte contre la délinquance en 2015 et 2016

Trois grandes évolutions sont à relever dans les chiffres 2016 des faits commis en Charente:

- La délinquance d'appropriation - vols en tous genres et cambriolages - est en recul par rapport à 2015 (**-1,54 %**), parfois dans des proportions importantes, avec un point de vigilance particulier: les vols liés aux véhicules à moteur. Avec un taux de 24,35 faits pour 1000 habitants, la Charente se situe à un niveau inférieur au taux national (33, 25 pour 1 000 habitants);
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, se sont globalement stabilisées (**+1, 77 %**). De manière très satisfaisante, le taux d'élucidation de ces faits demeure quant à lui très élevé, puisque 3/4 d'entre eux sont élucidés par les forces de l'ordre. Avec un taux de 6,55 faits pour 1 000 habitants, le département se maintient en dessous du taux national (8, 71 pour 1 000 habitants).
- Les délits économiques et financiers, au premier rang desquels figurent les escroqueries, augmentent fortement (**+43 %**), en lien pour une grande partie avec le développement de la cybercriminalité. Avec un taux de 6,4 faits pour 1 000 habitants, la Charente est au-dessus du taux national (5, 41 pour 1 000 habitants).

Sécurité Routière

Une diminution du nombre de tués sur les routes charentaises,
qui s'accompagne d'une baisse des accidents corporels et du nombre des blessés

Alors que 21 personnes ont perdu la vie en 2015, on enregistre en 2016 des chiffres proches de ceux de 2014, année record (14 décédés). En effet, cette année, 16 personnes ont été victimes de la route, soit 5 de moins que l'an dernier, représentant une baisse de 23%. De la même manière, le nombre d'accidents corporels a diminué de 9,2% et celui des blessés a atteint son niveau le plus bas depuis 2010 (212 en 2016 contre 218 en 2015). De fait, entre 2015 et 2016, le taux de gravité des accidents passe de 12 à 10% (nombre de tués sur le nombre total d'accidents corporels).

Un développement sans précédent des actions destinées à inverser cette tendance :

- Multiplication et diversification des actions de contrôle des véhicules ;
- Déploiement de nouveaux radars pédagogiques, en coopération étroite avec les maires et désormais le conseil départemental (inauguration du radar pédagogique de Chalais le 19 juillet 2016) ;
- Intensification des campagnes de sensibilisation de la population ;
- Actions spécifiques envers les plus de 65 ans ;
- Soutien actif aux initiatives en milieu scolaire

DERRIÈRE CHAQUE VICTIME DE LA ROUTE, IL Y A DES VICTIMES DANS LA VIE.

TOUS TOUCHÉS · TOUS CONCERNÉS · TOUS RESPONSABLES



Sécurité Civile

Une intensification des exercices et le renforcement des dispositifs partenariaux autour de la protection des populations

- exercice de **gestion de crise en milieu scolaire** au collège René Cassin de Gond-Pontouvre, le **Jeudi 26 mai 2016** ;
- exercice **ORSEC** dans le tunnel de la Gâtine à Angoulême le **mercredi 28 octobre 2015** ;
- exercice **SATER** (sauvetage aéro terrestre) le **21 mai 2015** ;
- installation du **conseil départemental de sécurité civile**, le **mercredi 4 novembre 2015** : composé d'une quarantaine de membres répartis en quatre collèges, cette instance est dotée d'une compétence générale dans le domaine de la protection des populations, et a pour vocation principale de contribuer à l'analyse des risques et à la préparation des mesures de prévention et de gestion des risques sur l'ensemble du département ;
- actualisation de la **convention SAMU/ATSU** le **17 décembre 2015** et signature du **protocole tripartite SAMU/SDIS/ATSU**

Quelques actions phare

- **8 exercices** (4 en 2015 et 4 en 2016) ont été organisés par la préfecture, dont la moitié sur le terrain, avec activation systématique du COD ;
- **Vigipirate** : gestion de près d'une dizaine de postures nationales, localement déclinées. Diffusion de consignes aux acteurs concernés (maires, responsables de centres commerciaux, de sites industriels, de lieux de culte, d'organismes de manifestations festives ou sportives).
- **Planification ORSEC**: mise à jour des principaux plans de secours.



Le renforcement du lien social et le développement de la solidarité

Les services de l'Etat, en lien avec leurs partenaires traditionnels que sont les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif, ont continué à développer et à intensifier la diversification de leurs interventions pour :

- renforcer les liens sociaux et culturels ;
- lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale ;
- préserver un modèle de société basée sur la solidarité, la citoyenneté, l'intégration et l'égalité des chances.

La politique de la ville et la rénovation urbaine

Le renforcement des partenariats existants : les contrats de ville

Depuis plusieurs années, l'État met en œuvre au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires des moyens humains et financiers pour lutter contre la précarité et les inégalités entre les territoires. En Charente, **deux contrats de ville ont été signés** (respectivement les **22 et 23 avril 2015**) entre l'État et les deux EPCI concernés, à savoir GrandAngoulême et Grand-Cognac. Ils associent chacun une vingtaine de partenaires signataires, dont la collectivité départementale.

Le département compte aujourd'hui **six quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)**, qui se substituent aux ZUS (zones urbaines sensibles) préexistantes. Ces QPV sont implantés dans quatre communes : Angoulême (3QPV), Soyaux (1 QPV), La Couronne (1 QPV), Cognac (1 QPV), et comprennent, au total, **près de 13 000 habitants**.

Les soutiens financiers apportés par l'État aux différents porteurs de projets ont été de **625 281 € en 2015** et **651 119 € en 2016**.

Une initiative innovante a été mise en place le 15 octobre 2016, avec la rencontre territoriale des conseils citoyens, qui a permis de réunir à la préfecture, plus d'une quarantaine d'habitants et acteurs des quartiers prioritaires. Une matinée d'échanges s'est ainsi déroulée autour de deux thèmes fédérateurs : la participation citoyenne et le mieux vivre ensemble.



Les opérations de rénovation urbaine (ORU)

Dans la continuité des chantiers déjà entrepris (Ma Campagne et Basseau-Grande Garenne à Angoulême et Champ de Manoeuvre à Soyaux), deux programmes d'intérêt régional (PRIR) ont été retenus en Charente au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) : **Bel-Air/Grand Font à Angoulême et l'Étang des Moines à La Couronne**.

Quelques actions phare

*** Garantir l'exercice du droit d'asile** : Le ministre de l'Intérieur a autorisé l'augmentation de 100 à 140 places du CADA géré depuis 2002 par l'association Centre Socio-Culturel de la MJC de la Grande-Garenne, et, en parallèle, la création d'un nouveau centre d'accueil, également doté de 140 places d'hébergement au bénéfice des demandeurs d'asile. La gestion de ces 140 nouvelles places, réparties selon le « mode diffus » sur les communes de GrandAngoulême et de Cognac, a

été confiée à l'association France Terre d'Asile. Ce sont donc **au total 280 places** qui, au total, sont offertes en Charente aux personnes demandeurs d'asile.

*** Le développement de l'offre éducative** : La refondation de l'Ecole de la République a pour objectif d'améliorer la réussite éducative de nos enfants. Les services de l'Etat en Charente se sont particulièrement investis dans la mise en place de cette réforme, et notamment dans deux domaines :

• **La réforme des rythmes scolaires** :

Celle-ci est désormais finalisée et validée pour l'ensemble des écoles publiques du département. Parallèlement, l'intégralité des communes charentaises est aujourd'hui dotée d'un projet éducatif territorial (PEDT). Ce document formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

• **La mise en œuvre du plan numérique** :

L'un des défis auxquels est aujourd'hui confrontée l'école tient à son entrée dans l'ère du numérique. Les services départementaux de l'Education Nationale poursuivent le déploiement d'équipements informatiques permettant des innovations pédagogiques. La perspective de développement du Très Haut Débit menée par la collectivité départementale permet plus que jamais de tendre vers cet objectif désormais incontournable.

31 mai
2016

le Préfet de la Charente a installé le **Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme**. Co-présidé par le Préfet, le Procureur de la République et le Président du Conseil départemental, cette instance rassemble des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales et des représentants des cultes.

70

jeunes volontaires étaient rassemblés le 4 juin 2015 à l'occasion des **5 ans du service Civique**. Le préfet de la Charente a exprimé la reconnaissance de l'État aux **180 jeunes engagés** au bénéfice de l'intérêt général.

400

professionnels mobilisés par l'État, sont venus se former aux troubles psycho traumatiques liés à la violence, à l'occasion de la **journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes**, le 17 novembre 2015 à La Couronne,

Les aides au logement

Le financement de l'habitat privé (ANAH)

L'année 2015 a été marquée par la reconduction du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux. Initié en 2012, ce programme sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental a permis en trois ans, l'amélioration de plus de **1 300 logements**. En 2016, **4 735 666 € d'aides ont été accordées** par la délégation ANAH de la Charente **pour 419 logement rénovés**. Les principaux axes d'intervention de l'ANAH sont la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et le développement d'une offre de logements à loyers modérés. Ces aides ont permis d'engager **un volume de travaux de 10 millions d'euros** profitant essentiellement aux artisans locaux. L'ANAH a également participé au financement de la réhabilitation du centre d'hébergement et de réinsertion sociale « Le Rond Point ». Outre l'amélioration de la qualité de l'accueil proposé et l'adaptation des locaux, ce projet comporte un volet précarité énergétique très important en conformité avec les priorités de l'Agence. La subvention versée par l'ANAH s'élève à 3 500 €.

Les actions en faveur du logement social

Plusieurs grandes actions ont été menées à ce titre :

- la réforme de la demande de logement social, visant à **favoriser la mixité sociale** dans les quartiers,
- la mise en place des **conférences intercommunales du logement sur Grand-Angoulême et Grand-Cognac**. Pour Grand-Cognac le travail effectué avec les partenaires a permis la validation du Plan Partenarial de Gestion de la demande et le document cadre d'orientations des attributions,
- le déploiement du **dossier unique de demande de logements sociaux**.

De la même manière, des conventions d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été signées avec les bailleurs sociaux concernés. L'effort de rattrapage de production de logements sociaux dans les communes en déficit a été reconduit, et un plan départemental d'objectifs et de suivi de l'article 55 de la loi SRU a été élaboré (**500 000 € prévus en faveur de la production de logements locatifs publics**).

Le financement de l'habitat public

L'année 2016 a été marquée par le financement de **217 logements sociaux** publics dont 105 très sociaux de type PLAI. Les crédits engagés s'élèvent à **632 793 €** soit une augmentation de 78 % par rapport à l'année 2015. Le développement de ce type de logement correspond à la situation socio-économique des charentais.

Focus

L'accueil des migrants

A la demande du gouvernement, des Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) ont été créés dans chaque département.

Ils ont pour but de permettre aux migrants de bénéficier d'un temps de répit et de reconsidérer leur projet migratoire.

En Charente, le premier d'entre eux a été ouvert dans l'ancien hôpital de Confolens du 31 octobre 2015 au 31 mars 2016 ; 27 personnes y ont été hébergées. Le second, opérationnel sur

la commune de Montbron depuis le 21 mars 2016, a accueilli 69 personnes au total. Cet hébergement d'urgence est facilité par un soutien financier et logistique de l'État auquel s'associent les collectivités et les associations. Dans le cadre du démantèlement du centre de Calais et de Paris, 100 personnes ont été accueillies dans de nouveaux centres ouverts à cet effet : Ruffec (50 places – dans une ancienne maison de retraite), Mornac (10 places à l'AFPA) et Angoulême (25 places) et Cognac (15 places).



La valorisation et l'aménagement durable du territoire

Toute politique d'aménagement du territoire vise à promouvoir un développement des territoires qui soit à la fois harmonieux, compétitif et solidaire, mais aussi équilibré et respectueux de notre environnement.

Aux côtés des collectivités territoriales, l'Etat s'efforce d'atteindre cet objectif dans un domaine toujours plus riche et diversifié, à travers de multiples actions, tant nationales que locales, pour répondre de la meilleure manière aux attentes et aux besoins des habitants, et relever les défis de demain.

La nouvelle organisation territoriale

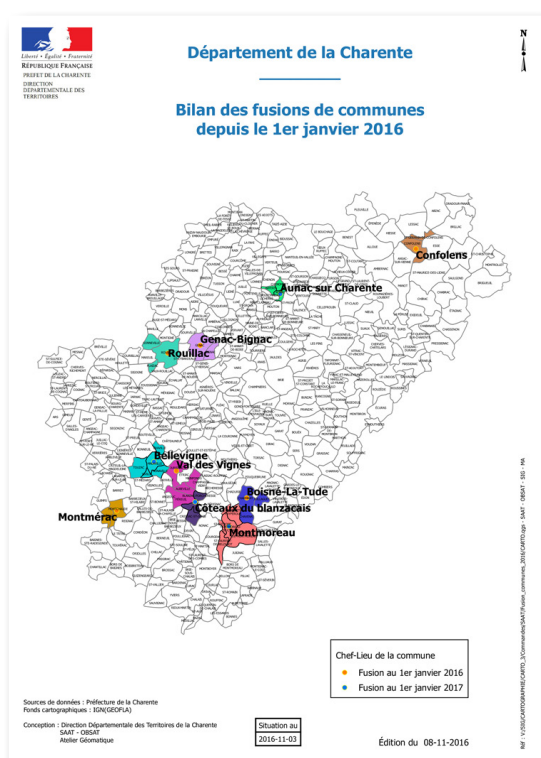
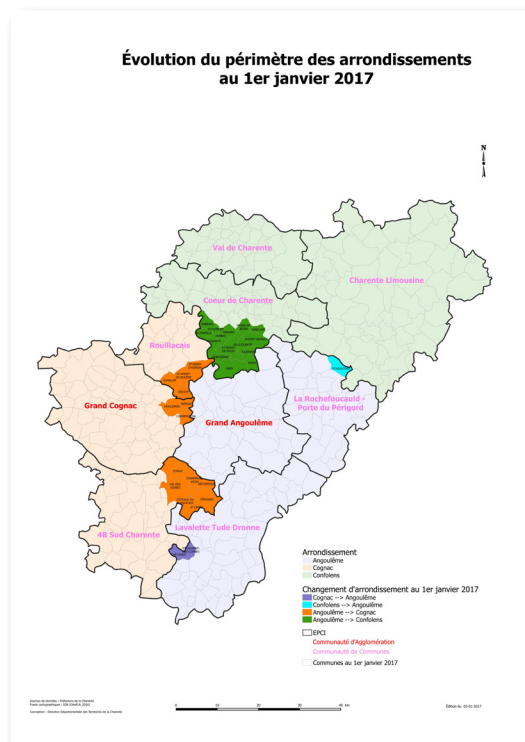
Le Schéma départemental de coopération intercommunale

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a imposé l'élaboration et la rédaction d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le projet de SDCI, présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) les 12 octobre 2015 puis soumis à l'avis des assemblées délibérantes des collectivités concernées, a été approuvé par **arrêté préfectoral du 24 mars 2016**, aux termes des travaux de la seconde réunion de la CDCI qui s'est tenue le 11 mars.

L'objectif atteint est le suivant :

- diminution du nombre d'établissements publics de coopération à fiscalité propre : de 20 ils sont passés à 9, soit **7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération**
- diminution d'un tiers du nombre de syndicats intercommunaux (notamment les syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable - SIAEP) et de syndicats mixtes, soit par la fusion, soit par la dissolution de syndicats existants.



La création de communes nouvelles

En 2015, 6 communes nouvelles ont été créées avec effet au 1er janvier 2016 : Rouillac, Confolens, Val des Vignes, Boisne la Tude, Genac-Bignac, Montmérac ; En 2016, 4 communes nouvelles ont été créées avec effet au 1er janvier 2017 : Aunac Sur Charente, Bellevigne, Montmoreau et Côteaux du Blanzacais.

Ces 10 communes nouvelles constituées de 31 communes anciennes, représentent une population totale de 15000 habitants. Au 1er janvier 2017, le nombre total des communes du département sera passé de 404 (au 31.12.2015) à 383.

Le développement d'une offre de proximité au service des usagers

Le schéma départemental d'accessibilité des services au public

L'accessibilité des services au public est une priorité gouvernementale. La loi NOTRe impose ainsi la mise en place dans chaque département avant le 31 décembre 2016, d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, élaboré conjointement par l'État et le Conseil Départemental, en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. D'une durée de 6 ans, ce document d'orientations stratégiques définit, à partir d'un diagnostic partagé et concerté, un

programme d'action destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services.

Cette démarche a été lancée par l'État et le conseil départemental lors du comité de pilotage du 15 mars 2016. Le diagnostic partagé de la situation du département au regard de l'accessibilité des services au public a été présenté lors d'un 2ème comité de pilotage, le 5 octobre 2016.



Les maisons de services au public (MSAP)

Espaces mutualisés offrant « un bouquet » de services, principalement en matière d'emploi et de prestations sociales, **les MSAP assurent un accueil physique de l'utilisateur au moins 24 heures par semaine**. On y retrouve des opérateurs tels que la CAF de la Charente, la CPAM de la Charente, la CARSAT Centre Ouest, la MSA des Charentes, Pôle-emploi Nouvelle-Aquitaine ...

Elles sont portées soit par une collectivité, soit par La Poste.

Fin 2016, le gouvernement souhaitait avoir ouvert plus de 1 000 MSAP sur le territoire national (500 postales -500 collectivités) .

En Charente, 15 MSAP ont vu le jour : 5 MSAP portées par une collectivité : Rouillac (labellisée par arrêté préfectoral du 28 décembre 2015), Saint Severin, Montmoreau Saint Cybard, Chalais et Barbezieux Saint Hilaire et 10 par La Poste situées dans les communes de Montemboeuf, Saint Claud, Blanzac-Porcheresse, Marthon, Aigre, Champagne-Mouton, Chabanais, Segonzac, Villefagnan et Dignac.

Le développement des réseaux de services de santé

Le schéma départemental des offres de santé

La délégation départementale de l'ARS au cours de ces deux dernières années s'est réorganisée pour développer une très vaste action qui se décompose en 3 grands axes :

- Le développement de la prévention et de la promotion de la santé pour **lutter contre les inégalités**, notamment en matière de santé publique (les campagnes de sensibilisations contre le moustique tigre, la lutte contre le logement insalubre...);
- L'amélioration de l'**organisation de l'offre de santé** dans une logique de parcours de soins, en structurant et en mettant en oeuvre des dispositifs organisationnels pertinent, en particulier avec les maisons de santé et pôle de santé pluridisciplinaires ;
- L'amélioration de la **qualité**, de la **sécurité** et de l'**efficacité** de l'offre de santé, dans une logique de maîtrise des risques, de formation des professionnels de santé et d'évaluation des pratiques.



Les maisons de santé pluridisciplinaires et pôles de santé publiques

Inscrites dans les mesures mises en oeuvre dans le cadre du Comité interministériel aux ruralités, les maisons de santé pluridisciplinaires sont particulièrement adaptées pour assurer une offre de soins de qualité dans les territoires ruraux en répondant aux nouvelles aspirations de la profession médicale. Fin 2016, 9 projets de maisons de santé pluridisciplinaires (sites uniques) et 8 projets de pôles de santé pluridisciplinaires ont été validés (dont deux sont déjà en fonctionnement) en Charente.



Le soutien à l'agriculture et aux milieux ruraux

Focus

Les mesures en faveur de la ruralité

Instauré lors du 3ème **comité interministériel aux ruralités (CIR)** du 20 mai 2016, le contrat de ruralité est un outil d'intégration et de territorialisation des 104 mesures des CIR. Il propose aux territoires ruraux un cadre adapté à leurs projets dans 6 volets prioritaires :

- l'accès aux services et aux soins,
- les mobilités,
- le développement de l'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...) et la redynamisation des bourgs centres (renforcement des centralités et soutien aux commerces de proximité),
- la transition écologique,
- la cohésion sociale.

Ce contrat est doté d'un Fonds d'Aide aux Investissements. **Un premier contrat a été signé en Charente le 16 décembre 2016** avec le PETR du Pays du Ruffécois et 9 partenaires, dont les intercommunalités concernées, les chambres consultaires, l'office du tourisme et la caisse des dépôts et consignations.



Parallèlement **un protocole « ruralité »** a été signé le 22 mars 2016, par le Préfet, la Rectrice d'Académie et le Directeur des Services Académiques, pour garantir, dès la primaire, l'égalité des chances des enfants sur l'ensemble du territoire charentais.



Lors des deux dernières années le secteur agricole a été marqué par la mise en œuvre de la réforme de la PAC 2014-2020 et par la crise de l'élevage

Crise de l'élevage

Comme partout en France, les éleveurs charentais ont été durement touchés par la crise. Aux difficultés de l'élevage se sont rajoutées en 2016 celles plus conjoncturelles des grandes cultures (conditions météorologiques très moyennes et cours en baisse). En Charente, l'État, s'est fortement impliqué via la cellule départementale d'urgence présidée par le préfet.

Soutenue par le plan gouvernemental de soutien à l'élevage mis en place en 2015, **la Charente a bénéficié, au titre du Fonds d'Allègement des charges (volet A) de 937 000 € pour 299 dossiers engagés sur 438 déposés.** Pour le « volet année blanche », **24 dossiers d'un montant total de 70 000 €** sont pris en charge par l'État. Parallèlement, les éleveurs ont bénéficié d'**allègements de la Taxe Foncière** sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et Bâti de l'ordre de **530 000 €** et de prises en charge de cotisations sociale par la MSA. Ce plan a été prolongé à l'automne 2016 par le Pacte de Consolidation et de Refinancement des Exploitations Agricoles (PCREA).

La PAC

Pour accompagner les agriculteurs dans le cadre de la réforme de la PAC, la DDT, en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture, a organisé et animé 20 réunions publiques qui ont rassemblé **2 200 agriculteurs charentais**. Par ailleurs, plus de 3 500 exploitants ont été destinataires de lettres électroniques d'information.

Parallèlement plus de **1 220 agriculteurs ont été aidés en 2015** dans leurs démarches par les services de l'État, dont 200 dans la Maison de l'État à Confolens et 100 au Lycée Professionnel Agricole de Barbezieux.



Le développement de l'attractivité du territoire : les aménagements des infrastructures routières et ferroviaires

L'aménagement du réseau routier national

En Charente, plusieurs sections restent à aménager à 2x2 voies pour répondre à des **objectifs de sécurité et de fluidité du trafic de transit** (RN 10 : portion Reignac-Chevanceaux, RN 141 : carrefour Mansle-Tourriers et portion Exideuil/Roumazires). Parmi ces différents projets, la mise à 2x2 voies entre La Vigerie et Villesèche fait partie de l'aménagement le plus large de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA). L'objectif est d'irriguer l'important axe économique existant entre Cognac et Angoulême et de constituer une voie d'accès à la gare LGV d'Angoulême pour tout le bassin cognacais. Inscrit au volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020, son coût prévisionnel est évalué à **40 M€**. Démarrés en 2016, les travaux se poursuivront en 2017. D'ici la fin de l'année, une réunion publique sous la présidence du préfet de la Charente sera organisée, afin d'informer les citoyens de l'état d'avancement du projet.



Les chiffres clés de la LGV

- Plus de **100kms de voies nouvelles** en Charente.
- Fin 2016, **89 dossiers** ont été déposés en Charente pour financer divers projets au titre du Fonds de solidarité territoriale (soit 62% des **9 millions € alloués aux communes charentaises**). Ce fonds vise à améliorer l'insertion environnementale de la LGV et à mettre en valeur les territoires traversés en favorisant leur développement économique, social et culturel.
- En matière de biodiversité, le cumul des mesures compensatoires (toutes espèces confondues) représente **8 412 hectares** en Charente (soit 1 200 hectares après mutualisation).
- Au 31 décembre 2015, les retombées économiques liées à la LGV s'élevaient à plus de **172 millions €**.
- 25 janvier 2016 : réunion du comité de suivi de la mise en oeuvre des **engagements de l'État en matière d'aménagement du territoire et d'impact sur l'environnement**. Fin 2016, sur les 333 engagements localisés, **74 ont été validés**.

La protection de la biodiversité

Biodiversité : la lutte contre l'ambrosie

En juillet 2016, le préfet de la Charente, Pierre N'GAHANE, a lancé un plan de lutte contre l'ambrosie, face à l'enjeu de santé publique mais également face à la menace que représente cette espèce exotique et envahissante pour la biodiversité et certaines cultures. Dans ce cadre, le préfet, par arrêté du 30 mai 2016, a fixé les modalités de mise en œuvre de ce plan, actuellement en cours de déploiement.

Un bilan des premiers mois de mise en œuvre a été réalisé en comité de pilotage le 30 novembre 2016 au cours duquel les perspectives d'évolution du plan de lutte ont été évoquées. Les communes référentes se sont mobilisées au travers d'actions de sensibilisation et de communication, les signalements d'Ambrosie et tous les diagnostics de présence de la plante ont été réalisés.

Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a lancé en septembre 2014 un appel à projets pour mobiliser 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) avec notamment des objectifs de réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports et faciliter la production des énergies renouvelables locales. Pour accompagner financièrement les lauréats, un fonds spécial de 1,5 milliard d'euros a été créé dont la gestion est confiée à la Caisse de dépôts et de consignations (CDC).

Les territoires de Grand Angoulême, de Grand Cognac et du syndicat de pays Horte et Tardoire ont été labellisés en 2015 et ont obtenus à ce titre, respectivement 2 M€, 1,8 M€ et 500 k€.

Afin de s'adapter aux évolutions permanentes de la société, les ministères et leurs services déconcentrés ont engagé dans les territoires, des chantiers de modernisation d'envergure visant à développer la transparence de l'action administrative et à se recentrer sur les missions essentielles et prioritaires de l'État. En Charente, chacun de ses services est résolument engagé dans cette voie pour maintenir un niveau élevé de prestations au bénéfice de ses habitants et garantir l'attractivité de son territoire. L'attention portée aux besoins de ses différents interlocuteurs et partenaires constitue en effet une préoccupation quotidienne majeure, qui se traduit par la mise en place d'une démarche partagée et concertée, entièrement consacrée à la réalisation de cet objectif. Les implantations successives de la plate-forme régionale CNI/Passeports puis du Centre d'Expertises de Ressources et de Titres (CERT) dans le cadre de la déclinaison locale du « Plan Préfectures Nouvelle Génération » en sont la parfaite illustration.

L'amélioration des services rendus aux usagers, entreprises et collectivités

De nouvelles simplifications et adaptations au service des particuliers et des professionnels :

La saisine de l'administration par voie électronique (SVE), qui permet à tout usager d'adresser une demande ou de répondre à l'administration au moyen d'un message électronique. En 2016, **2304 demandes numériques** d'information émanant d'usagers ont été traitées par les services de la Préfecture dans un délai moyen de 3 jours.

Des mesures spécifiques aux entreprises et aux collectivités territoriales :

Les services de la DDFIP se sont également fortement mobilisés pour accompagner les entreprises et les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des mesures de dématérialisation et de simplification des procédures les concernant. Ainsi, en Charente, le **taux de dématérialisation** totale est de **67,26 %**, alors qu'il n'atteint que 32,62 % au plan national.

La procédure de **signature électronique** suit cette même évolution : elle est plus développée en Charente (taux de **67,82 %**) qu'au niveau national (taux de 39,37 %).

Enfin, le chantier de la facturation électronique au bénéfice des grandes entreprises et des personnes publiques, débuté en 2015, doit être mis en place au cours de l'année 2017.

Focus

L'ouverture d'une maison de l'État à Confolens le 1er mars 2016

La Maison de l'État de Confolens a été ouverte le 1er mars 2016. Elle regroupe à titre permanent 17 agents de l'État :

- le sous-préfet et l'équipe de la sous-préfecture
- l'UT - DDT Nord Charente composée de 8 agents

En outre, un bureau des permanences accueille chaque semaine et/ou chaque mois :

- le défenseur des droits,
- le service départemental de l'architecture et du patrimoine,
- le CAUE,
- l'ONACVG.



La mise en place de nouveaux outils de communication :

Pour répondre aux nouvelles attentes des administrés, de plus en plus connectés et «mobiles », la préfecture de la Charente a développé sa communication numérique par la création de la page Facebook et du compte Twitter, en vue de renforcer la présence digitale de l'État sur ces réseaux sociaux, communiquer dans les temps de l'événementiel et toucher un public, plus jeune, plus difficile à atteindre par les voies plus classiques. En 2016, **340 306 connexions** ont été enregistrées sur le site internet départemental de l'État.

www.charente.gouv.fr

 @Prefet16

 facebook.com/prefet16

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE



MES DÉMARCHES

à portée de clic !

Les chiffres clés

- **1 acte sur 2** est télétransmis via l'application web ACTES au titre du contrôle de légalité
- En 2016, **2 304 demandes numériques d'information** des usagers ont été traitées dans un délai moyen de 3 jours par les services de la préfecture.
- **Taux de satisfaction** des usagers du site Internet départemental de l'État : **92 %**

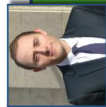
Les soutiens financiers de l'État

	2015	2016
Total des concours financiers aux collectivités locales	279 796 121 €	269 702 833 €
Dont total des dotations au Conseil Départemental	107 421 433 €	106 059 300 €
Dotation globale de fonctionnement dont notamment :	166 396 988 €	151 258 153 €
• DGF communes	72 161 569 €	65 901 512 €
• DGF communautés de communes	29 329 454 €	25 838 268 €
• DGF du département	64 905 965 €	59 518 373 €
Fonds de compensation de la TVA	25 865 427 €	24 739 885 €
• dont FCTVA au Conseil Départemental	4 986 639 €	5 432 591 €
Dotation globale équipement (2010) - Dotation d'équipement des territoires ruraux (2011)	7 739 093 €	7 696 205 €
Fonds de soutien à l'investissement public local		4 296 856 €
Crédits d'interventions de l'État (FNADT)	690 848 €	587 880 €
Financement du logement (ANAH)	6 887 151 €	4 535 666 €

Les services de l'État en Charente



Préfet
Pierre N'GAHANE



Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente
Xavier CZERWINSKI

7-9 Rue de la Préfecture
16023 Angoulême Cedex
Standard Préfecture : 05 45 97 61 00
Téléphone : 05 45 97 61 16
Serveur vocal : 0 821 80 30 16
Courriel : pref-cellule-courrier@charente.gouv.fr



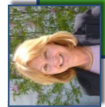
Directeur de cabinet du Préfet de la Charente
Klymet AKPINAR

7-9 Rue de la Préfecture
16023 Angoulême Cedex
Standard Préfecture : 05 45 97 61 00
Téléphone : 05 45 97 61 16
Serveur vocal : 0 821 80 30 16
Courriel : pref-cellule-courrier@charente.gouv.fr



DDT Des territoires
Bénédicte GENIN

Accueil du public : 43 rue du docteur Dursoille 16000 Angoulême
Adresse postale : 7 - 9 Rue de la Préfecture
CS 12302 16023 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 17 17 37 37
Téléphone : 05 17 17 37 38
Courriel : ddt@charente.gouv.fr



DDCSPP
Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Chantal PETITOT

Adresse : Cité administrative bâtiment A
4 rue Raymond Poincaré - BP 71016
16001 ANGOULÊME Cedex
Téléphone : 05 16 16 62 00
Téléphone : 05 16 16 62 77
Courriel : ddcsp@charente.gouv.fr



DIRECCTE
Responsable de l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Pascal CHAUSSEÉ

15 rue des Frères Lumière - BP 1343
16012 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 45 66 68 68
Téléphone : 05 45 66 68 99
Courriel : dd-16.direction@dd-16.travail.gouv.fr



Sous-Préfet de Cognac
Jean-Yves LE MERRER

Rue Jean Taransaud
CS 90259
16112 Cognac Cedex
Téléphone : 05 45 82 00 60
Téléphone : 05 45 82 27 15
Courriel : sp-cognac@charente.gouv.fr



Sous-Préfet de Confolens
Jean-Paul MOSNIER

Rue Babaud Lacroze
16500 Confolens
Téléphone : 05 45 84 01 44
Téléphone : 05 45 85 36 02
Courriel : sp-confolens@charente.gouv.fr



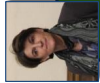
GGD
Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale
Colonel François SANTARELLI

Caserne Adjudant Levasseur
Boulevard de l'Artilerie
16017 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 45 37 50 00
Téléphone : 05 45 37 50 08
Courriel : corg.ggd16@gendarmerie.interieur.gouv.fr



DDSP
Directeur Départemental de la Sécurité Publique
William BESSE

Rue Raymond Poincaré
BP 1361
16016 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 45 39 38 37
Téléphone : 05 45 95 27 57



DDFIP
Directrice départementale des Finances Publiques
Marie-José GUICHANDUT

3,5,7 place des champs de mars
BP1394 - 16017 Angoulême cedex
Téléphone : 05 45 94 37 00
Téléphone : 05 45 94 37 01
Courriel : tg016.contact@cp.finances.gouv.fr



DSDEN
Directeur départemental des services de l'éducation nationale
Dominique BOURGET

Cité administrative du Champ de Mars
Bât. B - Rue Raymond Poincaré
16023 Angoulême Cedex
Téléphone : 05 45 90 14 50
Téléphone : 05 45 90 14 60
Courriel : ce.ia16@ac-poitiers.fr



ARS
Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes
Joël LACROIX

8, rue Joseph Wresinski - CS 22321
16023 ANGOULÊME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 46 00
Téléphone : 05 45 97 46 46
Courriel : ars-pch-dt16@ars.sante.gouv.fr



Préfecture de la Charente

7-9, rue de la prefecture

CS92301

16023 Angoulême cedex

Tél : 05 45 97 61 00

Fax : 05 45 97 61 16

Directeur de la publication :
M. Pierre N'GAHANE
Préfet de la Charente

Conception et réalisation :
Service de coordination des politiques publiques

Service Interministériel Départemental des Systèmes
d'Informations et Communications

RETROUVEZ-NOUS SUR

www.charente.gouv.fr

 @Prefet16

 www.facebook.com/prefet16